

INSCRIVEZ-VOUS!

LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La démarche participative est organisée par la Commune de Saint-Sulpice avec le concours du bureau Plarel SA architectes et urbanistes en charge de l'élaboration du Plan d'affectation «Le Laviau».

Elle prendra la forme d'un atelier qui regroupera pendant deux heures une trentaine de personnes.

L'ATELIER

La séance aura lieu le **mardi 23 avril 2024**, de 19h à 21h, à la Salle du Conseil communal, rue du Centre 59.

Elle comprendra une présentation suivie de discussions conduites par des animateurs.

Les participant·e·s seront réparti·e·s en trois groupes, chargés de réfléchir aux besoins d'un secteur particulier:

- La zone agricole protégée située dans l'ouest du Laviau.
- La zone de sport terrestre située dans le nord-est du Laviau.
- La zone de loisirs nautiques située dans le sud-est du Laviau.

Le résultat des discussions sera restitué successivement aux participant·e·s et à la population.

LES PARTICIPANT·E·S

Tous les Serpelious âgés de 16 ans et plus peuvent s'inscrire.

Si le nombre des candidatures dépasse celui des places disponibles, les participant·e·s seront choisi·e·s sur deux bases:

- Leur profil, pour assurer la meilleure représentativité possible du panel (en fonction de leur genre, de leur âge et de leur profession).
- Puis un tirage au sort, qui évitera tout favoritisme.



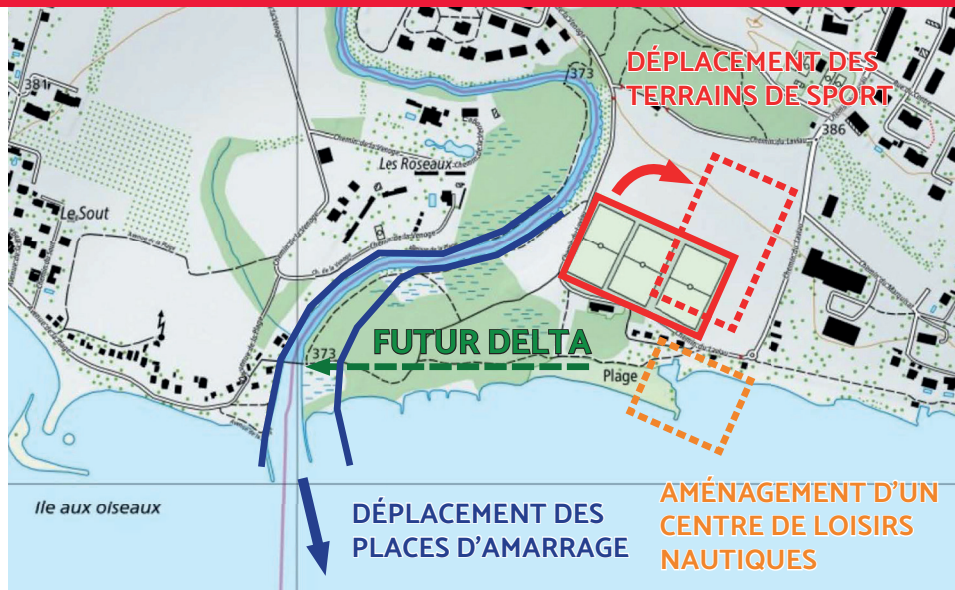
INSCRIPTION

Les personnes intéressées sont priées de remplir d'ici au **vendredi 22 mars** le formulaire en ligne placé pour l'occasion sur le site de la Commune.

Elles peuvent y accéder en allant sur l'onglet **Le Laviau/Démarche participative** du site Internet communal (www.st-sulpice.ch)...

... ou en scannant le QR code ci-contre:





LE CONTEXTE

La zone du Laviau va profondément changer ces prochaines années. À l'origine de ce bouleversement: la décision du peuple vaudois, le 10 juin 1990, de renaturer la Venoge. Depuis lors, le Canton a conduit cette renaturation tronçon par tronçon. Il s'attelle désormais à l'embouchure de la Venoge, sur le territoire de Saint-Sulpice.

LE PROJET DE RENATURATION

Le projet du Canton consiste à aménager un vaste delta sur les dernières centaines de mètres de la rivière.

Il aura pour avantage de créer un écosystème rare sur les bords du Léman: un écosystème qui ne sera ni celui de la rivière ni celui du lac et qui favorisera le développement d'espèces animales et végétales particulières.

Il aura pour inconvénient de noyer une portion de la forêt actuelle, un espace de détente très prisé des Serpeliouis.

UN ESPACE MIEUX DÉLIMITÉ

La renaturation de la Venoge imposera une nouvelle organisation du Laviau.

Le site restera dévolu à la nature et aux loisirs. Mais ces deux vocations seront délimitées plus précisément dans l'espace.

- La moitié «ouest» du Laviau sera réservée à la nature.
- La moitié «est» sera consacrée aux loisirs.

Ce partage supposera d'éloigner de la rivière deux infrastructures de loisirs:

- Les places d'amarrage (qui sont pressenties à l'autre extrémité du Laviau, dans la zone lacustre artificialisée qui s'étend du port Tissot à la station de pompage).
- Les terrains de sport (qui seront transférés le long du chemin du Laviau).



LE PLAN D'AFFECTATION «LE LAVIAU»

Les bords de la Venoge et les rives du lac appartiennent au Canton. La partie centrale du Laviau est en revanche propriété de la Commune. Les changements envisagés devront être inscrits dans un nouveau plan d'affectation. Le Canton en a validé le principe en 2019. Le Conseil communal a suivi en 2023, en dégageant les crédits nécessaires.

Ce plan d'affectation n'est pas directement lié au projet d'implantation d'un port qui, s'il se réalise, prendra place en dehors de la zone étudiée et fera l'objet d'une procédure spécifique.

DES QUESTIONS OUVERTES

Si le découpage global est imposé par le Canton, il revient à la Commune de définir quels usages et quels équipements collectifs prendront place dans le périmètre du plan.

Dans ce cadre, une série de questions attendent aujourd'hui des réponses. Comme:

Quels aménagements (légers) désirons-nous dans la zone agricole protégée de l'ouest du Laviau?

Autre enjeu: les arbres abattus dans le cadre de l'aménagement du delta doivent-ils impérativement être compensés dans cette zone?

Quels terrains de sport voulons-nous dans l'est du Laviau?

Avec quels vestiaires et quelle buvette? Placés à quel endroit?

Quelles activités lacustres souhaitons-nous promouvoir en dehors du port?

Et quels aménagements souhaitons-nous dans le sud-est du Laviau au cas où un port se ferait?

Étant donné l'importance des enjeux, la Municipalité souhaite consulter la population sur ces différents points à travers une démarche participative.